



Numéro de licence: _____

Formulaire d'enregistrement – Médaille pour chien**Propriétaire du chien**

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Identification du chien

Nom :

Race :

Couleur :

Année de naissance :

Sexe : Femelle Mâle

Signe distinctif :

La provenance du chien :

S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Informations médicales sur le chien

Vaccin contre la rage à jour* : Oui Non

Date :

Stérilisation* : Oui Non

Nom du vétérinaire :

Téléphone :

Son poids :

Micropuce* : Oui Non # Puce :

Identification du second chien

Nom :

Race :

Couleur :

Année de naissance :

Sexe : Femelle Mâle

Signe distinctif :

La provenance du chien:

Sil y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Informations médicales sur le second chien

Vaccin reçu contre la rage* : Oui Non

Date :

Stérilisation* : Oui Non

Nom du vétérinaire :

Téléphone :

Son poids :

Micropuce* : Oui Non # Puce :

*Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien.

Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables : Chien décédé, vendu ou donné Chien guide ou d'assistance	Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables : Chien décédé, vendu ou donné Chien guide ou d'assistance
--	--

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Identification du chien :	
Date :	# médaille :
Vendu par :	Nouveau Renouvellement
Identification du second chien :	
Date :	# médaille :
Vendu par :	Nouveau Renouvellement

Par chien :

18 \$: Pour les résidents de Saint-André-D'Argenteuil

Modes de paiement:

- Sur place à la réception de l'hôtel de ville (argent, débit ou chèque)
- L'envoi d'un chèque par la poste avec le formulaire

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

FRAIS DE 35 \$ POUR CHÈQUE SANS PROVISION

Retournez ce formulaire à l'adresse suivante :

Hôtel de ville, 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, Québec, J0V 1X0

(450) 537-3527 p.2700 ou info@stada.ca

La médaille est valide pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable.

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Les chiens guides ou d'assistance sont exclus du présent règlement. Sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Dispositions visant la prévention des nuisances :

- Garder l'animal sur la propriété au moyen d'une clôture, laisse, corde ou tout moyen adapté à la taille et au poids;
- Ne pas laisser un animal être un obstacle pour une personne souhaitant atteindre la porte principale d'une résidence;
- Dans les sentiers et endroits publics, les animaux doivent toujours demeurer en laisse;
- Attention aux nuisances par le bruit : aboiements excessifs, hurlements, gémissements de manière à troubler la paix;
- Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien sur la propriété publique ou privée.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE. EXTRAITS SIMPLIFIÉS DU RÈGLEMENT N^o 13-B SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES.